

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_3_9**

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD
Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur
RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur
SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : SDEC :
Aménagement Basse
Tension Chemin de
Mondésir -**

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par
le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à :
- 7560.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 Mars 2016, avec effet au 1^{er} Novembre 2015, ces
travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 %
du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
**Le Maire,
Jean-François RODIER**

